



COMMENT ENGIE AIDE SES CLIENTS À RÉDUIRE LEURS CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL





“ Dans un contexte inédit de crise mondiale des marchés de l'énergie, ENGIE est plus que jamais aux côtés de ses clients pour les aider à consommer moins et mieux. Depuis des années, notre ambition est de rendre nos clients acteurs de leur transition énergétique : avec des solutions d'énergie verte, des services d'amélioration de leur confort à domicile mais aussi un programme innovant leur permettant de s'engager dans des actions vertueuses.

Cet hiver, nous allons encore plus loin. Face à la double nécessité de réduire nos consommations d'énergie et de contribuer à l'équilibrage du système électrique, les équipes d'ENGIE ont mobilisé leur expertise pour renforcer l'accompagnement de nos clients autour de trois convictions : nous devons accélérer la transition énergétique, développer nos actions d'information et nos solutions de pilotage des consommations et, bien sûr, soutenir nos clients les plus fragiles.

C'est tout le sens de la création du nouveau dispositif Mon Bonus ENGIE, qui récompense les baisses de consommation électrique, ou encore de l'aide exceptionnelle de 88 millions d'euros versée en novembre à nos clients bénéficiaires du chèque-énergie. C'est notre réponse aux enjeux de sobriété énergétique et de soutien au pouvoir d'achat. ”

Hervé-Mathieu Ricour
Managing Director Global BtoC Supply, ENGIE

SOMMAIRE

- 1 Aider les Français à agir sur leurs consommations d'énergie**
- 2 Accompagner ceux qui veulent investir et réaliser des travaux de rénovation énergétique**
- 3 Protéger les ménages les plus vulnérables**
- 4 Écogestes et bons réflexes pour réduire sa consommation d'énergie**

Tarif réglementé et offre de marché, quelle différence ?

En France, il existe deux types d'offres pour l'énergie des logements des consommateurs : le tarif réglementé de vente et les offres à prix de marché.

- **tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité** : le prix est fixé par les ministres en charge de l'économie et de l'énergie et révisable périodiquement après avis de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Ces tarifs sont commercialisés par les fournisseurs historiques : ENGIE pour le gaz naturel et EDF pour l'électricité, ainsi que par quelques entreprises locales de distribution.
- **offres à prix de marché** : ce sont des offres d'électricité ou de gaz naturel régies par un contrat entre un fournisseur d'énergie et un client dans lequel les éléments du contrat (durée, prix...) sont fixés librement par chaque fournisseur.

Face à une crise énergétique sans précédent, le gouvernement a appelé à l'adoption de la sobriété énergétique, tant au niveau collectif qu'individuel, afin d'éviter les coupures et les rationnements cet hiver.

Acteur mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services, le groupe ENGIE s'est donné comme objectif depuis plusieurs années d'aider ses clients à consommer moins et mieux. C'est pourquoi ENGIE propose, notamment aux particuliers et aux très petites entreprises, de nombreuses solutions et outils pour les aider à réduire leurs consommations d'électricité et de gaz naturel.

1. AIDER LES FRANÇAIS À AGIR SUR LEURS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Inciter les consommateurs à baisser leur consommation d'électricité

MON BONUS ENGIE POUR LES PARTICULIERS

Afin de participer à l'effort collectif de réduction de consommation et se donner le maximum de chances pour éviter les coupures cet hiver, ENGIE a élaboré un dispositif unique pour encourager ses clients particuliers actuels à baisser leur consommation notamment les jours de tension sur le système électrique ou sur les marchés de l'électricité : **Mon Bonus ENGIE**.

Lancé en octobre 2022, **Mon Bonus ENGIE** repose sur un principe de défi journalier proposé au client volontaire pour réduire la consommation d'électricité de son foyer d'un pourcentage qui varie à chaque défi, notamment selon les besoins exprimés par RTE, via son dispositif Ecowatt.

ENGIE communique dans le même temps à ses clients participants des conseils associés et réalisables en fonction du volume de réduction demandé (astuces, éco-gestes). Par exemple, si le client doit réduire de 0,5 kWh sa consommation électrique sur la journée du défi, il peut lui être conseillé de déplacer l'utilisation du lave-linge ou d'éviter d'utiliser son four électrique durant cette journée.

A chaque défi réussi, le client se voit récompensé par une prime en euros. Ces primes s'accumulent au fil des défis pour constituer une cagnotte versée quand elle dépassera 25€, et dans tous les cas en avril 2023, directement sur le compte du client.

ECODÉFI POUR LES ARTISANS, TPE et PME

Lancé le 1^{er} novembre 2022, **Ecodéfi** récompense les artisans et les TPE et PME titulaires d'un contrat d'électricité pour la réduction de leur consommation d'électricité entre l'hiver 2021-2022 et l'hiver 2022-2023.

Chaque client ENGIE éligible est réparti dans l'un des 74 groupes définis par secteurs d'activité, zones géographiques et niveaux de thermo sensibilité.

ENGIE valorisera les efforts des professionnels qui auront le plus réduit leur consommation chaque mois au sein de leur groupe de référence auquel ils appartiennent, au travers d'une prime en euros.

Suivre ses consommations pour mieux les maîtriser

Selon l'Agence de la transition écologique, l'ADEME, suivre ses consommations d'énergie permet, en moyenne, de réaliser 7,7 % d'économies d'énergie sur une année¹. ENGIE propose à ses clients particuliers deux applications pour les aider à suivre leur consommation de gaz naturel et d'électricité.

MA CONSO, POUR LE SUIVI EN GAZ NATUREL ET EN ÉLECTRICITÉ

Les clients d'ENGIE (gaz et électricité) bénéficient du service gratuit **Ma conso**, leur permettant de suivre leur consommation à la journée, à l'heure voire à la demi-heure s'ils acceptent ce suivi par ENGIE.

Les clients reçoivent également un bilan de consommation mensuel par email. Ils visualisent ainsi le relevé de leurs consommations en kilowattheures et en euros, la comparaison avec les années précédentes, le contexte météo...

Et s'ils veulent être alertés en cas de consommation plus élevée que prévue, ils ont la possibilité de s'inscrire au dispositif gratuit **Mon Alerte**². Ils reçoivent alors une alerte par e-mail en cas d'écart important, et des conseils d'ENGIE pour ajuster leurs mensualités afin qu'elles correspondent davantage à leurs consommations réelles.

MA CONSO+ OU MON ELEC EN DIRECT POUR IDENTIFIER LES APPAREILS LES PLUS ÉNERGIVORES

Fondé sur une solution qui allie un Émetteur Radio Linky (ERL) élaboré en partenariat avec Netatmo, le spécialiste des objets connectés, un compteur Linky™ et une technologie d'analyse des données de consommation, le service **Ma conso+** d'ENGIE permet :

- **Le suivi en temps réel de la consommation d'électricité globale du foyer** : cette fonctionnalité, disponible directement depuis l'application ENGIE particuliers, assure le suivi de la consommation électrique du domicile en temps réel. Il permet aux clients ENGIE de consulter leur historique et prévisions³ de consommation, mis à jour en continu en kWh et en euros.
- **D'évaluer, en moins de dix minutes, combien consomment les petits équipements du quotidien** - bouilloires, cafetières, sèche-cheveux, ordinateurs, consoles de jeux, micro-ondes...
- **D'indiquer aux utilisateurs si le compteur risque de disjoncter** lorsqu'ils allument un appareil et les inciter ainsi à modifier leurs usages.

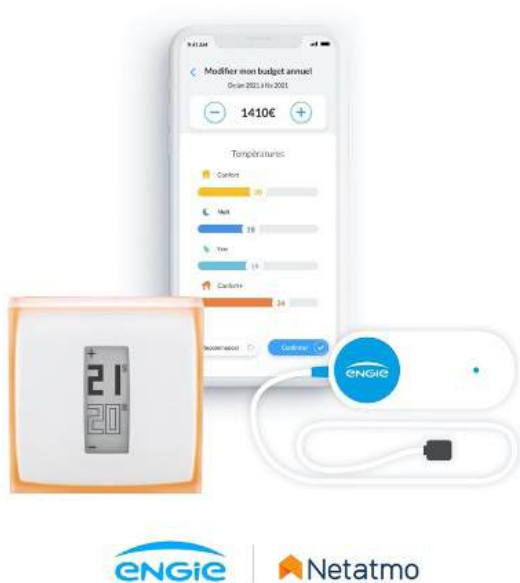
La souscription se fait en ligne sur le site particuliers.engie.fr. Le service « Ma conso+ » d'ENGIE est disponible au prix de 2€ TTC par mois.

Les clients en électricité, bénéficiaires du chèque énergie, ont à leur disposition **Mon Elec en Direct**. Un service gratuit, semblable à Ma Conso+, qui permet de suivre sa consommation d'électricité en temps réel et en euros, à tout moment depuis un smartphone ou une tablette, partout en France.



Piloter son chauffage pour réduire jusqu'à 15 % sa consommation d'énergie annuelle

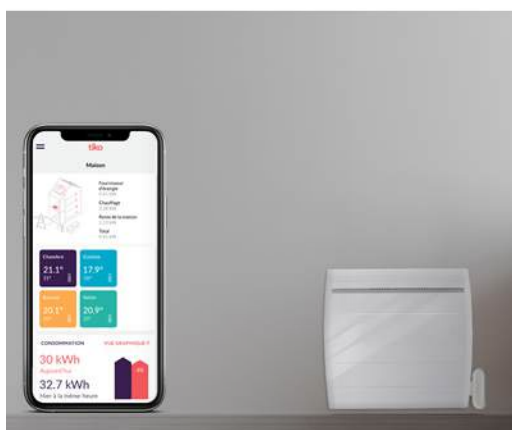
Piloter son chauffage gaz ou électrique peut permettre de réaliser jusqu'à 15 % d'économie d'énergie de chauffage par an (les économies réalisées vont dépendre des habitudes des occupants du logement avant l'installation du thermostat programmable).



Mon Pilotage Gaz⁴ d'ENGIE est une solution de confort connectée, créée en partenariat avec Netatmo, pour piloter son chauffage au gaz naturel en fonction de son budget et de ses préférences de confort.

Destiné aux particuliers équipés d'un chauffage au gaz naturel, titulaires d'une offre de marché gaz naturel ENGIE, et accessible directement depuis l'application mobile ENGIE Particuliers, ce service de pilotage intelligent permet de :

- **Optimiser son confort** : l'utilisateur pilote son chauffage à distance grâce au Thermostat Intelligent Netatmo, et gère son planning de chauffage en fonction de ses préférences de confort et de budget. Cela permet de chauffer juste comme il faut et uniquement quand cela est nécessaire ;
- **Suivre sa consommation** : l'utilisateur a accès à l'évolution de sa consommation de gaz naturel à l'heure près et est alerté en cas de hausse importante de celle-ci.



Mon Pilotage Elec d'ENGIE propose de piloter à distance les radiateurs électriques depuis un smartphone, et éventuellement réduire sa consommation de chauffage.

Ajuster la température des pièces en fonction de leurs usages permet une meilleure maîtrise de son budget et sans perte de confort. **Baisser la température d'un seul degré permettrait notamment d'économiser 7% d'électricité liée au chauffage⁵.**

En pilotant l'installation de chauffage pièce par pièce et heure par heure via **l'application Mon Pilotage Elec**, il est possible de chauffer uniquement quand on en a besoin. L'utilisateur de **Mon Pilotage Elec** peut ainsi **déterminer la température optimale dans chaque pièce**, et créer **un planning personnalisé de chauffage**, le tout depuis une application ENGIE intuitive et facile d'utilisation accessible sur smartphone, tablette ou ordinateur.

L'effacement pour participer à l'équilibrage du réseau électrique

L'effacement consiste à reporter temporairement la consommation d'électricité dans le but de contribuer à l'équilibre du réseau électrique. Il permet aussi d'éviter de recourir à des centrales modulables thermiques plus polluantes lors de pics de consommation, ou de réduire les difficultés liées au stockage et à l'acheminement de l'électricité.

En acceptant **de décaler de quelques minutes le cycle de chauffage du foyer**, quand le réseau électrique est fortement sollicité, il est possible d'agir concrètement en faveur de l'environnement et de la sobriété.

Avec sa solution Mon Pilotage Elec (cf. point précédent), ENGIE a obtenu du transporteur d'électricité RTE la certification lui permettant de contribuer, avec ses clients particuliers, à l'équilibrage en temps réel de la production et de la consommation d'électricité au niveau européen. Cette certification a été obtenue à l'issue des tests réalisés en mars et avril 2022 par les équipes d'ENGIE auprès de 1 200 foyers français, représentant en moyenne une puissance de 1 000 kW d'électricité différée.

Cette certification ouvre la voie à un déploiement plus massif des solutions de domotique et de maîtrise de la consommation de gaz et d'électricité proposées par ENGIE.

A l'horizon 2030, ENGIE a l'ambition de proposer l'effacement d'un million de foyers, représentant une économie d'énergie globale proche d'1 GW, l'équivalent d'un réacteur nucléaire. ENGIE s'inscrit dans la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui prévoit un objectif de capacité d'effacement des particuliers de 1,5 GW d'électricité d'ici 2028.



Y a-t-il des risques de coupure d'électricité cet hiver ?

Une coupure d'électricité, ou délestage, est un levier que le transporteur d'électricité RTE peut activer en dernier recours pour faire baisser la consommation et éviter une coupure de grande ampleur en France.

Des solutions existent pour préserver l'approvisionnement des Français en électricité.

Elles seraient déployées si nécessaire : par exemple en réduisant la consommation de certaines industries en France ou en baissant la tension sur tout le réseau.

Si toutes ces mesures s'avéraient insuffisantes, le recours à des coupures ciblées sur le territoire ne pourrait être totalement exclu. Cela ne correspond toutefois en rien à un risque de black-out sur l'ensemble du pays.

RTE s'engage à ce que ces coupures n'excèdent pas 2 heures.

Plus d'informations sur : monecowatt.fr

Chaque utilisateur peut contribuer à réduire le risque de coupure de courant cet hiver durant les heures de tension (8h-13h et 18h-20h), en limitant sa consommation grâce à des écocgestes simples.

Réaliser des actions vertueuses en faveur de la transition énergétique avec Mon Programme pour Agir



Avec ce programme d'engagement, lancé en 2020, ENGIE a choisi de faire prendre conscience à ses clients de tous les gestes quotidiens qu'ils font déjà ou qu'ils pourraient faire pour améliorer leur consommation d'énergie, en les récompensant. Par exemple, ils peuvent se former aux bonnes pratiques de consommation d'énergie par des quiz en ligne, ou être récompensés en remplaçant un équipement électroménager ou de chauffage par un équipement moins énergivore.

ENGIE leur propose également de participer à des challenges d'économies d'énergie. **Ce sont plus de 130 000 clients qui ont participé jusqu'à présent aux différents challenges de réduction de consommation individuels depuis 2020, ce qui a permis de réduire collectivement la consommation d'électricité de près de 10 GWh.** Des challenges sont aussi organisés collectivement entre les clients ENGIE de deux villes, appelés à maîtriser leur consommation.

Ainsi, par de petites ou grandes actions vertueuses, les clients d'ENGIE cumulent des KiloActs. Un KiloAct est une unité virtuelle, créée par ENGIE pour le programme, et qui donne du pouvoir d'agir. Ils peuvent les utiliser pour bénéficier d'avantages au quotidien (économiseurs d'eau, prise connectée...) ou soutenir des projets, comme le développement de startups de l'économie sociale et solidaire, ou encore des projets de dépollution de zones naturelles.

Mes KiloActs





2. ACCOMPAGNER CEUX QUI VEULENT INVESTIR ET RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les travaux de rénovation énergétique contribuent à **réduire la consommation de chauffage l'hiver ou de climatisation l'été**. Ils concernent aussi bien :

- **L'isolation des murs, sols, combles et toitures**, mais aussi des portes et fenêtres ;
- **Le changement d'un mode de chauffage** : possibilité de faire installer une pompe à chaleur, des panneaux solaires, une nouvelle chaudière à granulés de bois ou à condensation pour optimiser la consommation énergétique ;
- **La ventilation** : pour renouveler régulièrement l'air d'un logement, l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC).

Les travaux de rénovation énergétique permettent également de réduire les émissions de **gaz à effet de serre de l'habitation** et d'améliorer la performance énergétique du logement. La loi Climat consacre la lutte contre les passoires énergétiques en interdisant la location des logements les plus énergivores, progressivement à compter du 1er janvier 2023.

Enfin, la rénovation permet **d'améliorer le confort**, grâce à une bonne isolation thermique des murs et fenêtres, pour un logement plus frais l'été et avec une perte de chaleur moindre en hiver.

Sur son site monespaceprime.engie.fr où une page est dédiée aux travaux énergétiques, ENGIE accompagne les particuliers dans leur projet de rénovation et les aide à prioriser les travaux : bilan énergétique, conseil sur les solutions possibles, simulateur des aides financières auxquelles le client peut prétendre, orientation vers des professionnels qualifiés...

L'espace Economies d'énergie d'ENGIE répond notamment aux questions « Par où commencer ? Quels travaux prioriser ? Quel budget envisager ? Quelles sont les aides financières possibles ? ».

Des conseillers sont également joignables au : 09 69 32 34 35 (appel non surtaxé).



3. PROTÉGER LES MÉNAGES LES PLUS MODESTES

ENGIE agit au quotidien en faveur de ses clients les plus modestes, et va au-delà des obligations réglementaires en mettant en place ses propres dispositifs d'accompagnement, en lien étroit avec les acteurs sociaux et les associations de consommateurs.

- Dans le contexte de crise actuelle, afin de renforcer son soutien à ses **880 000 clients particuliers bénéficiaires du chèque énergie et titulaires d'un contrat d'énergie au 27 juillet 2022, ENGIE apporte une aide supplémentaire de 100 € par foyer**, soit 88 millions d'euros au total. Cette aide est versée en novembre 2022.
- **ENGIE contribue depuis 2007 au Fonds de Solidarité Logement (FSL)**. Plusieurs dizaines de milliers de familles bénéficient de cette aide chaque année via les départements et les métropoles. **Et pour 2022, ENGIE a exceptionnellement doublé sa dotation de 6 millions d'euros par an à 12 millions d'euros cette année.**
- Pendant la crise sanitaire en 2020, ENGIE avait offert 2 mois d'abonnement en électricité à ses clients bénéficiaires du chèque énergie, pour un montant total de 12 millions d'euros.

ENGIE met également à disposition des **clients en électricité bénéficiaires du chèque énergie** le service gratuit **Mon Elec en Direct** qui permet de suivre sa consommation d'électricité en temps réel et en euros, à tout moment depuis un smartphone ou une tablette, partout en France.

En complément, et grâce à ses **correspondants solidarité présents dans tout l'hexagone**, ENGIE entretient un contact permanent avec les collectivités et les associations locales. Cette proximité est fondamentale et nécessaire à la mise en place d'une aide personnalisée pour les clients les plus fragiles.

ENGIE propose également aux **travailleurs sociaux** des **outils dédiés** : ligne téléphonique, site internet. Le portail Solidarité d'ENGIE, déployé en 2016, est un outil complet qui renforce l'accès en temps réel aux services en ligne et accélère le traitement des dossiers solidarité :

<https://www.engie.fr/que-fait-engie-pour-agir-contre-la-precarite-energetique/>

4. ÉCOGESTES ET BONS RÉFLEXES POUR RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE



ENGIE informe régulièrement ses clients des actions qu'ils peuvent mener au quotidien pour contribuer individuellement et collectivement à la réduction des consommations d'énergie.

De nombreux gestes permettent de réduire les consommations d'énergie de son logement et sont rappelés sur le site internet www.particuliers.engie.fr et via des campagnes d'email. Au-delà de la réduction de la température du chauffage et de la maîtrise de l'eau chaude, qui représentent les principaux postes de consommation, les éco-gestes suivants sont bons à noter.

1. Éteindre la lumière en quittant une pièce
2. Fermer les volets pour garder la chaleur
3. Laver le linge et la vaisselle à basse température
4. Utiliser des ampoules LED
5. Remplacer les bains par des douches et faire des douches moins longues
6. Éteindre les appareils en veille quand ils ne sont pas utilisés
7. Décaler l'utilisation de ses appareils électriques en dehors des heures de pointe (8h/13h - 18h-20h)
8. Entretien des équipements de chauffage pour garantir une performance optimum

ENGIE a prévu d'envoyer 72 millions d'emails d'information et de sensibilisation à ses clients entre septembre 2022 et avril 2023.

CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE, ÇA PEUT PARAÎTRE COMPLIQUÉ. AVEC LES SOLUTIONS D'ENGIE, C'EST TOUT DE SUITE PLUS SIMPLE.

Cet hiver, ENGIE vous aide à réduire votre consommation d'énergie* avec des outils simples et pratiques. Parce qu'il est de notre responsabilité de soutenir vos efforts. Retrouvez tous nos outils sur particuliers.engie.fr

J'agis avec ENGIE

ENGIE

Chaque geste compte
ECONOMISONS L'ÉNERGIE

*Chargée et notre avenir. www.engie.com
Les données relatives aux ventes sont basées sur les données de consommation et de production en France en 2021. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez www.engie.com

ENGIE a également lancé une campagne sur le sujet, en soutien et en relai de la campagne gouvernementale « Chaque geste compte » afin de sensibiliser le grand public sur les économies d'énergie au quotidien. Un dispositif pluri média a été mis en place, incluant des annonces presse, des spots radio ainsi que des spots télé du 9 octobre au 20 novembre 2022.

Les éco-gestes sont consultables par les consommateurs sur le site ENGIE :

<https://particuliers.engie.fr/economies-energie/economies-au-quotidien/eco-gestes.html>

Le bouclier tarifaire, de quoi s'agit-il ?

C'est une mesure prise par le Gouvernement afin de protéger les consommateurs de la flambée des prix de l'énergie sur les marchés de gros. Le 30 septembre 2021, le Premier ministre, Jean Castex, a évoqué la mise en place d'une protection contre la hausse des tarifs pour l'électricité et le gaz naturel. Ce bouclier tarifaire a bloqué la hausse du tarif réglementé d'électricité à 4% pour 2022. Cela correspond à une augmentation de 38 €/an pour un résidentiel et 60 €/an pour un professionnel selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Sans cette mise en place du bouclier tarifaire, le prix du tarif réglementé d'électricité aurait augmenté de 44% en février 2022, soit une augmentation d'environ 330 €/an et 540 €/an pour les résidentiels et les professionnels. Le bouclier tarifaire a également gelé les tarifs réglementés de vente de gaz naturel pour aider les consommateurs résidentiels individuels. Début 2022, ce dispositif a été étendu aux habitants des logements chauffés par un chauffage collectif au gaz ou par un réseau de chaleur urbain utilisant du gaz naturel.

A la suite de l'annonce du Gouvernement le 14 septembre 2022, le bouclier tarifaire sera prolongé en 2023. Il n'y aura pas de rattrapage à supporter par les ménages en 2024.

Annexes : ressources publiques à disposition

Pour plus d'informations, il est possible de consulter :

- particuliers.engie.fr :
« [Quelle est la consommation moyenne de gaz d'une maison et comment calculer la vôtre ?](#) »
- [Chaquegestecompte.gouv.fr](#)
- CRE (Commission de la Régulation de l'Energie) :
[Observatoire des marchés de détail du 1^{er} trimestre 2022 - CRE](#)
- Ademe (Agence De la Transition Ecologique)
[Agirpourlatransition.ademe.fr](#)
- Le Médiateur National de l'Energie
[energie-mediateur.fr](#)

A propos d'ENGIE France BtoC

ENGIE France BtoC est l'entité du Groupe ENGIE dédiée à la commercialisation d'énergie (gaz naturel et électricité) et des services associés aux clients particuliers et petits professionnels en France. ENGIE France BtoC compte 7 000 collaborateurs dont 3 000 techniciens et plus de 200 agences via sa filiale ENGIE Home Services. Nos équipes innovent chaque jour pour faire d'ENGIE France BtoC l'acteur de référence sur les marchés des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement, du confort durable et des nouveaux usages. Notre ambition est d'aider nos clients à agir en faveur de la transition énergétique, en consommant moins et mieux, et de les accompagner ainsi vers une utilisation plus frugale et maîtrisée de l'énergie.



Le service client ENGIE pour les Particuliers est « Élu Service Client de l'Année 2023 ».

*Catégorie Fournisseur d'énergie pour les particuliers - Étude BVA - Viséo CI - Plus d'infos sur [escda.fr](#).

Mentions légales

1. 7,7%* d'économies d'énergie* : cf. ADEME, Investissements d'avenir & TBH Alliance : <https://www.leslivresblancs.fr/livre/societe/filiere-de-lenergie/affichage-des-consommations-electriques-comprendre-pour-economiser>

2. Mon Alerte : vous bénéficiez de la mensualisation, vous êtes informé(e) par courriel en cas d'évolution significative à la hausse de vos consommations par rapport aux consommations annuelles prévisionnelles ayant permis de calculer vos mensualités. Vous pouvez alors ajuster vos mensualités, comme proposé par ENGIE, sur votre Espace Client à réception de l'alerte. Service réservé aux clients titulaires d'un contrat d'Electricité et/ou de gaz naturel, ayant renseigné leur email de contact et équipés d'un compteur communicant Linky™ ou Gazpar pour l'énergie considérée.

3. La prévision est disponible à partir du moment où ENGIE dispose de 15 jours de données de consommation d'électricité complets.

4. Prêt : L'Équipement est prêté au Client pendant toute la durée du service « Mon Pilotage Gaz », et reste la propriété de ENGIE. Le Client en a la garde et il est responsable de son maintien en bon état, de son bon usage, ainsi que de la communication à ENGIE de tout dysfonctionnement pouvant affecter le service « Mon Pilotage Gaz ».

La propriété du Capteur gaz n'est en aucun cas transférée au Client. En conséquence, il ne peut être ni saisi, ni appréhendé par un tiers, ni cédé, ni loué ou mis à disposition d'un tiers. Le Client a la garde de l'Équipement, conformément aux articles 1927 et suivants du code civil suivant les conditions décrites dans les conditions spécifiques du service. Au-delà, le produit n'est plus garanti par ENGIE.

Si le client souhaite devenir propriétaire du Thermostat avant 39 mois de mensualités payées, il est possible de payer le montant résiduel des mensualités, calculé sur la base d'une grille de calcul disponible dans les conditions spécifiques du service.

5. ADEME, le chauffage, la régulation l'eau chaude 2011.

6. La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et résilience » (ou simplement « loi Climat »), est la traduction législative de la Convention citoyenne pour le climat de 2020.

7. Selon une étude Skeepers réalisée entre janvier et mai 2022 auprès de 360 489 clients interrogés suite à un appel téléphonique avec ENGIE.

Contacts presse ENGIE France BtoC : |rpca|

Jessica Djaba / j.djaba@rpca.fr / 06 20 65 71 44

Cathy Bubbe / c.bubbe@rpca.fr / 06 19 68 54 94



Rendez-vous sur particuliers.engie.fr

